

Le 10 juillet 2013

Maître Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Maître Beaudoin,

Étant une société à contrôle diffus cotée à la Bourse de Toronto Valener Inc. désire commenter la proposition des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les offres publiques d'achat hostiles.

Sans vouloir suggérer la mise en place de mesures protectionnistes à outrance, il importe néanmoins de constater que le régime réglementaire canadien offre peu de choix aux administrateurs qui font face à une offre publique d'achat non-sollicitée, faisant ainsi des entreprises à contrôle diffus du Canada des cibles de choix pour le lancement d'une OPA. C'est pourquoi nous croyons que notre système réglementaire canadien et québécois devrait permettre au conseil d'administration d'une société de tout simplement dire non à une offre publique d'achat hostile. Cette solution fonctionne adéquatement chez nos voisins du Sud, où se retrouve la plus importante activité commerciale du monde.

À cet égard, bien que louable, la proposition des ACVM ne réforme pas en profondeur le système canadien actuel et ne règle pas le problème fondamental qui limite indûment l'exercice du jugement d'affaires des conseils d'administration. La proposition de l'AMF accorde aux conseils d'administration une plus grande capacité d'exercer leur jugement en fonction des meilleurs intérêts de la société visée et de l'ensemble de ses parties prenantes, y compris ses actionnaires, et rapprocherait le Canada de l'approche américaine en matière de régimes de droits des actionnaires et de mesures défensives. Dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, le Canada devrait accueillir le capital étranger et se montrer ouvert aux affaires. Cela ne doit toutefois pas signifier que les entreprises canadiennes doivent constituer des cibles faciles pour des acheteurs opportunistes et ce, au détriment de leurs actionnaires et autres parties prenantes.

Nous supportons donc complètement la proposition de l'AMF.

Cordialement,



Président du conseil d'administration de Valener Inc.

c.c. Le Secrétaire, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto, Ontario M5H 3S8